



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_031

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Procès-verbal du 25 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absents excusés : Virginie BRUGIERE, Gustave GOUVEIA

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

Pour : 13 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021.

Pour extrait conforme

Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_032

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Adoption budget primitif 2021 : budget général

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2021 du budget général de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget général de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

· Recettes..... 2 157 406.14 €

· Dépenses.....2 157 406.14 € dont 723 712.00 € en virement à la section

d'investissement.

En section d'investissement :

· Recettes..... 1 616 335.00 €

· Dépenses..... 1 616 335.00 €

Adopté par 11 voix pour, 0 contre, 3 Abstentions (LARROUCAU D. - GAY P. - GOUVEIA G.)

Fait à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_033_B

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Adoption budget primitif 2021 : budget Assainissement

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absents excusés : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M40,

Considérant le projet du budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget annexe Primitif de l'exercice 2021 Assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

· Recettes..... 71 929.00 €

· Dépenses..... 71 929.00 €

En section d'investissement :

· Recettes..... 1 039 001.52 €

· Dépenses..... 1 039 001.52 €

Fait à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 19 MAI 2021
et publication ou notification
du 19 MAI 2021.....
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_034

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Adoption budget primitif 2021 : budget Lotissement Les Jardins de La Ganne

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif annexe 2021 du Lotissement *Les Jardins de La Ganne*,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement *Les Jardins de La Ganne* tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

· Recettes.....	519 820.00 €
· Dépenses.....	519 820.00 €

En section d'investissement :

· Recettes.....	269 820.00 €
· Dépenses.....	269 820.00 €

Adopté par 14 voix pour, 0 contre, 0 Abstention

Fait à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTF rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_035

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes;

Considérant que les besoins estimés en fiscalité pour l'exercice 2021 ne rendent pas nécessaires une augmentation du produit fiscal attendu;

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des impositions directes locales comme suit:

Type d'imposition	Taux de référence 2020	Taux votés en 2021
Taxe foncière bâtie	15.69%	39.25 %
Taxe foncière non bâtie	151.80%	151.80 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme

Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_036

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Demande de subvention à la Région au titre du bonus relance 2020-2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de rénovation à l'EHPAD, la Résidence de l'Artense a été adopté par délibération du 15 septembre 2020. Il s'agit de prévoir dans un premier temps des travaux sur la toiture et sur la zinguerie ainsi que le remplacement de portes et fenêtres. Dans un second temps seront engagés des travaux complémentaires d'isolation sous toiture.

M. le Maire présente les devis correspondant aux travaux envisagés dont le coût total estimatif s'élève à 81 906.05 € H.T. pour la 1^{ère} tranche.

Afin de contribuer au financement de ces travaux, la collectivité a l'opportunité de déposer une demande de subvention au titre du Bonus Relance 2020 – 2021 initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Considérant ces éléments, le plan de financement proposé serait le suivant :

Autofinancement :	16 381 € 21
BONUS RELANCE 2020 - 2021 (30%) :	24 571 € 82
DSIL 2021 (50 %) :	40 953 € 03
TOTAL H.T. :	81 906 € 05

Ce projet pourrait débiter à compter du 2^{ème} trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'adopter le projet de travaux de rénovation à l'EHPAD, *la Résidence de l'Artense* tel que présentés ci-dessus et tel qu'adopté par délibération du 15 septembre 2020 ;



PL

- **DECIDE** de déposer des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance 2020 – 2021 au taux de 30 % des dépenses éligibles ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le **13 AVR. 2021**
et publication ou notification
du **13 AVR. 2021**.....
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_037

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Demande de subvention au Département au titre du FCS Bonus 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de réfection de voiries communales 2021 à savoir :

- Route communale VC 7 entre le village de *La Pradelle* et *Anglards* ;
- *Rue Clairefontaine* à *Granges*.

Ces secteurs ont été identifiés comme ayant une chaussée routière en mauvais état et qui nécessitent des travaux de requalification dans un bref délais.

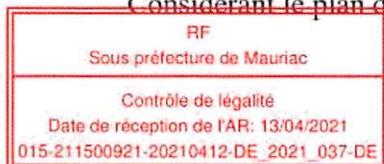
Le cabinet Géomètre-Expert *GEOVAL* dont le siège est situé à Cournon d'Auvergne a estimé le coût total de l'opération à un montant de **240 000.00 HT** soit **288 000.00 € T.T.C.** (**honoraires compris**) décomposé comme suit :

- Route communale VC 7 entre le village de *La Pradelle* et *Anglards* : 185 000.00 € H.T.
- *Rue Clairefontaine* à *Granges* : 55 000.00 € H.T.

Dans le cadre de l'inscription budgétaire de l'opération, il serait nécessaire de rechercher des financements.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès du Département du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire Bonus 2021.

~~Considérant le plan de~~ financement comme suit :



PL

Autofinancement :	130 000 € 00
Subvention FCS Bonus 2021 (5.84%) :	14 000 € 00
Subvention DETR (40 %) :	96 000 € 00
TOTAL H.T. :	240 000 € 00 H.T.

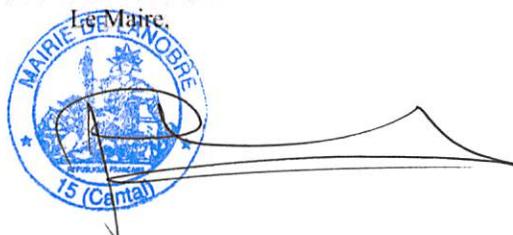
Ce projet serait réalisé en fin semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Lanobre :

- **ADOPTÉ** le projet de réfection de la route communale VC 7 entre le village de *La Pradelle* et *Anglards* pour un coût total fixé à **240 000.00 € H.T.** ;
- **ADOPTÉ** le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- **DECIDE** de demander une subvention (au taux de **5.84%**) auprès du Département du Cantal dans le cadre du **Fonds Cantal Solidaire Bonus 2021** afin de contribuer au financement de cette opération d'investissement.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention
Fait à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme

Le Maire.


ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le **13 AVR. 2021**
et publication ou notification
du **13 AVR. 2021**
Le Maire






REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_038

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Recrutement agent contractuel au poste de secrétaire de mairie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre du recrutement d'un secrétaire de mairie, une annonce a été publiée durant le mois de mars.

A l'issue de cette publication, l'analyse des candidatures reçues révèle une impossibilité de recruter un agent fonctionnaire.

Il convient donc de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent au titre de l'article 3-2-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel au poste de secrétaire de mairie, dans les conditions fixées par l'article 3-2-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
2. DIT que l'agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,
3. DIT que la rémunération de cet agent contractuel s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférentes au grade de rédacteur territorial : échelon 9 du 1^{er} grade soit l'indice brut 500 et l'indice majoré 431 ;



PL

4. AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement et renouvellement éventuel,

5. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent contractuel sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le tableau des emplois des agents contractuels est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2021 :

- Ancien effectif : 1

Emploi(s) : 1 Adjoint administratif contractuel à temps non complet 10h/35h

- Nouvel effectif : 2

Emploi(s) : 1 Adjoint administratif contractuel à temps non complet 10h/35h

1 Rédacteur territorial contractuel à temps complet

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021.

Pour extrait conforme
Le Maire,

ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021

Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_039

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Modification des statuts de la communauté de communes Sumène-Artense : compétence
mobilité**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absent représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire N°20210311004DE en date du 11 mars 2021 concernant la modification et mise à jour des statuts de la Communauté de communes et notamment :

- La prise d'une nouvelle compétence concernant la mobilité,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non le transfert d'une nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la délibération N°20210311004DE du Conseil communautaire en date du 11 mars 2021 à la modification des statuts de la CCSA,

- transfère à la Communauté de Communes Sumène Artense la compétence suivante :

- Mobilité

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021.

Pour extrait conforme

Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021.....
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_040

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Modifications et mises à jour des statuts de la communauté de communes sumène-Artense : compétence protection et mise en valeur de l'environnement

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil communautaire N°20210311003DE en date du 11 mars 2021 concernant la modification des statuts de la Communauté de communes et notamment :

- La modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant la protection et mise en valeur de l'environnement notamment pour intégrer :
1-5 - Les études et les actions visant à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de valorisation des énergies renouvelables ;
1-6 - L'animation et le pilotage de procédures contractuelles comme le TEPOS ;
1-7 - Le soutien et l'accompagnement de tous les projets visant ces mêmes objectifs ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non la délibération de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la délibération N°20210311003DE du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2021 relative à la mise à jour des statuts de la CCSA concernant la modification de l'intérêt communautaire quant à la protection et mise en valeur de l'environnement.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021.



Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le1.3.AVR. 2021
et publication ou notification
du1.3.AVR. 2021.....
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_041

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Convention avec le Refuge animalier bortoïis

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention liant la collectivité avec le Refuge animalier bortoïis.

Ladite convention autorise le refuge animalier à recevoir les chiens en état d'errance ou de divagation sur le territoire communal.

En contrepartie, la commune doit verser une redevance dont le montant s'élève, en 2020, à 0.70 € par habitants soit un montant de 1 017.80 € (1454 hab. X 0.7) pour la commune de Lanobre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler la convention liant la collectivité avec le Refuge animalier bortoïis sis ZA du Ruisseau Perdu 19110 Bort les Orgues ;

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la présidente du refuge animalier.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021.

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_042

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Vente pavillon de l'Office Public de l'Habitat Rue de la Résistance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Public de l'Habitat du Cantal (OPH) a été saisi par M. Romain LAROUSSINIE et Mme Annette GIMONPEREZ qui souhaitent acquérir le pavillon qu'il occupe au 115, Rue de la Résistance, cadastrée n°168 section AL.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès social à la propriété, l'OPH offre effectivement aux locataires la possibilité de devenir propriétaires de leur pavillon dans la mesure où ce dernier est construit depuis plus de dix ans.

Les conditions de vente de ce pavillon étant réunies, l'OPH a donné un avis favorable à cette cession.

Le prix de vente, bâti et terrain inclus, est estimé à 100 000.00 euros TTC (cent mille euros).

La Commune de Lanobre étant propriétaire du terrain, concédé à l'OPH par bail emphytéotique, l'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette vente. En cas d'avis favorable, la valeur du terrain sera rétrocédée à la commune lors de la vente, au prix de 6 830.00 euros (six mille huit cents trente euros).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

• **EMET un avis favorable** à la vente du pavillon situé au 115, Rue de la Résistance à M. Romain LAROUSSINIE et Mme Annette GIMONPEREZ pour une valeur de **100 000.00 euros TTC (cent mille euros)**, bâti et terrain inclus ;

• **APPROUVE** la rétrocession à la commune de Lanobre de la valeur du terrain concédé à



PL

l'Office Public de l'Habitat du Cantal par bail emphytéotique, estimée à
6 830.00 euros (six mille huit cents trente euros).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention
Fait à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTF rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le ..13 AVR. 2021
et publication ou notification
du ..13 AVR. 2021.....
Le Maire

A handwritten signature in black ink, likely of the Mayor, written below the text of the prefectural decision.





REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_043

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Choix de la société en charge du contrôle final du réseau pour les travaux d'assainissement

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement dans le bourg de Lanobre, il convient de désigner la société qui aura en charge le contrôle final du réseau d'assainissement.

Il a été demandé à trois sociétés spécialisées d'établir une offre de prestation : Macheix IVC, Sol Solution et Sanicentre.

Les offres reçues se décomposent comme suit :

SOCIETES	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Macheix IVC	18 997.75 €	22 797.30 €
Sol Solution	15 556.00 €	18 667.20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'offre de la société SOL SOLUTION pour un montant total de 15 556.00 € H.T.;
- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'intervention.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021



Pour extrait conforme



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le13 AVR. 2021
et publication ou notification
du13 AVR. 2021.....
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE_2021_044

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Choix de la société en charge de la mission SPS pour les travaux d'assainissement

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 12 avril 2021 / Convocation du 07 avril 2021

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absente excusée : Virginie BRUGIERE

Absente représentée: Sylvie SERRE par Brigitte CLAUDEL

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement dans le bourg de Lanobre, il convient de désigner le coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Il a été demandé à trois sociétés spécialisées d'établir une offre de prestation : APAVE, AB Ingénierie et FERREIRA David.

Les offres reçues se décomposent comme suit :

SOCIETES	Montant H.T.	Montant T.T.C.
AB Ingénierie	9 670.00 €	11 604.00 €
FERREIRA D.	8 000.00 €	9 600.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'offre de la Société FERREIRA David pour un montant total de 8 000.00 € H.T.;

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'intervention.

Adopté par voix 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Lanobre, le 12 avril 2021

Pour extrait conforme
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le 13 AVR. 2021
et publication ou notification
du 13 AVR. 2021
Le Maire